

Nous adhérons pleinement aux 7 chapitres développés dans la Charte de la vallée de la Bièvre.

Notre approche est de considérer que la mégapole du Grand Paris est à contre-courant d'une Histoire qui verrait se terminer à plus ou moins brève échéance la parenthèse de l'ère thermo-industrielle.

Tout en ayant en tête ce futur probable, nous serons raisonnables dans notre approche. Nous considérons qu'il faut accompagner dans la durée un « retour à l'équilibre ».

Par exemple, en matière d'urbanisme : nous sommes, par défaut, opposés à toute nouvelle artificialisation de sols naturels. En effet, une terre artificialisée met 1000 ans à récupérer ses propriétés initiales, c'est-à-dire, à l'échelle humaine, une éternité. Le foncier doit être considéré comme une ressource rare et de valeur. Pour cette raison, entre autre, nous sommes défavorables aux projets d'extensions urbaines. Nous sommes prêts à aller très loin, tout en restant dans un cadre légal bien entendu, pour que ce type de projets n'advienne pas ; ou alors pas sans solides contreparties environnementales. Nous ne serons pas une équipe municipale de « bâtisseurs » de logements. Il y a déjà tant à améliorer sur l'existant, tant de zones artificialisées à réhabiliter et tant de problèmes liés à une densification mal maîtrisée : intense trafic routier, stationnement manquant, transports en commun sous dimensionnés, circulations piétonnes insuffisantes, pistes cyclables incomplètes, nuisances urbaines inacceptables (ex : bruit et pollution de la N118 et de la RD36). Ainsi, nous réaliserons plusieurs scénarios contrastés pour un PLU incluant notamment des projets d'étalement urbain minimalistes. Ces projets seront soumis à un référendum local ayant valeur décisionnaire si plus de 50% du corps électoral s'exprime.

1. Préserver les espaces naturels de la vallée de Bièvre

Au-delà du site classé et inscrit, auxquels nous sommes attachés et que nous souhaitons préserver, nous voulons conserver un caractère de village à notre commune. A ce titre, il conviendra d'identifier les endroits remarquables et les bâtiments à protéger dans le PLU. L'église médiévale devra être mise en valeur dans le cadre de la rénovation du cœur de Bourg et faire l'objet d'une demande de classement de manière à préserver ce site.

2. Maîtriser l'urbanisation

Entre douze ans, Saclay est passé de 3000 à 4000 habitants environ pour 1528 logements identifiés. Le projet de territoire actuel envisage au moins 700 logements supplémentaires, ce qui pourrait nous faire passer à 6000 habitants dans les années qui viennent. Afin de conserver une dimension humaine et préserver notre identité, nous souhaitons inscrire dans le PADD le principe d'urbanisation maîtrisée, avec une progression démographique ralentie.

Nous sommes favorables à une progression mesurée du nombre de logements sociaux, permettant une véritable mixité. Afin de créer de véritables lieux de vie, nous souhaitons travailler avec HEC pour étendre l'offre commerciale et de service autour du rond-point, implanter un kiosque connecté et créer un city-stade près de l'espace Jeanne Moreau et du gymnase de Favreuse et unifier les places de la Mairie à l'échauguette Saint-Germain, par un revêtement qualitatif et durable, valorisant un cœur de bourg avec une offre de marchés forains et de boutiques éphémères.

3. Diminuer le trafic routier en favorisant des moyens de transport alternatifs

Nous souhaitons étendre les horaires de la navette municipale afin de favoriser l'autonomie des jeunes et limiter le nombre de trajets imposés aux parents, notamment à l'occasion des entraînements sportifs. Avec Île de France Mobilités, nous souhaitons développer le Transport à la Demande (TAD) à l'exemple de Courtaboeuf. Dans le cadre de l'Appel à projet du département, nous souhaitons créer une liaison douce le long de la route d'Orsay, assurer la continuité de la piste cyclable route de Villeras et rénover complètement la rue Jean Rostand en y intégrant des voies piétons et vélos.

4. Garantir la qualité des eaux de la Bièvre et préserver ses abords

Dans un double esprit de bonne gestion de l'eau et de réhabilitation patrimoniale du système hydraulique de Versailles, nous souhaitons favoriser la restauration des rigoles traversant la commune.

5. Faire de la concertation un atout pour mieux décider

Nous souhaitons un dialogue partenarial permanent avec l'Association Saclay Bourg et le Comité du Val, ainsi que toutes les associations soucieuses de l'environnement. Par ailleurs, nous projetons de mettre en œuvre des instances

consultatives par âge (Conseil municipal des Aînés, conseils collégiens-lycéens...) et pour les acteurs économiques (commerçants, professions libérales, entreprises). Enfin, nous développerons deux outils de concertations réguliers : des ateliers participatifs thématiques et des diagnostics en marchant. La révision du PLU procédera de tels ateliers permettant l'écriture de projets qui, après consultation des PPA et enquête publique, seront soumis à l'approbation des habitants par voie de referendum local.

6. Maîtriser l'emploi des produits phyto-chimiques

A proximité des habitations et des rigoles, ainsi que de tout site sensible, une réglementation municipale interdira l'emploi de produits phytosanitaires. Dans le cadre de la commande publique, une clause restrictive interdira de s'approvisionner auprès de fournisseurs employant ces produits. Nous solliciterons des services de l'Etat des contrôles renforcés et serons attachés à mesurer l'impact de l'utilisation de tels produits sur la santé publique.

7. Favoriser l'alimentation de proximité

En deçà des seuils prévus par le Code de la commande publique, nous aurons recours chaque fois que c'est possible et économiquement avantageux pour la collectivité aux commerçants et producteurs locaux. Dans le cadre de marchés publics, notamment de restauration scolaire, le cahier des charges veillera à favoriser le recours à l'agriculture biologique et aux circuits courts.